



Compte - rendu du Comité de pilotage Natura 2000 Jeudi 1^{er} Octobre 2009, 14h00 Salle de la Prée au Duc à Noirmoutier en l'île

Dossier suivi par Antoine PONTON
Chargé de mission Natura 2000
aponton@marais-breton-baie-bourgneuf.com

LISTE DES PRESENTS

Etablissements Publics et Services

Rémy	ARSENTO	Représentant Sylvie GUICHOUX-CLEMENT, Directrice interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Gaëlle	BEERGUNNOT	Représentant, Hubert FERRY-WILCZEK, Directeur Régional – DREAL des Pays de la Loire
Thierry	GROULT	Représentant Pierre RATHOUIS, Directeur de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Vendée
Frédérique	CHAUMEREUIL	Représentant Pierre RATHOUIS, Directeur de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Vendée
Catherine	RAEVEL	DDEA 44
Eric	MURAU	Chargé d'études DDEA 85
Jacques	LEBREVELEC	Direction Départementale des Affaires Maritimes de la Vendée
Erwan	SAMYN	Représentant Anne-Françoise de SAINT-SALVY – Préfecture Maritime 44

Collectivités et Groupements

Claudia	BEARZATTO	Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'île de Noirmoutier
Marc	BEGIN	Président de l'Association Vendéenne pour le Développement Durable
Hervé	BESSONNET	Représentant Jean BUCHOU Maire de Notre Dame de Riez
Christophe	BOCQUET	Représentant le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire
Marie-Josèphe	BOUCARD	Présidente de la Communauté de communes de la région de Machecoul
Guy	BOUTOLLEAU	Président de l'Association Syndicale des 3 Etiers
Vincent	BUROT	Représentant Denis CROCHET, Président du Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton
Guy	de la BROSSE	Président du Syndicat des Marais de Bois de Céné et Châteauneuf
Jean	CHARRIER	Conseiller Général de Machecoul
Michel	DERIEZ	Maire de Bois de Céné
Louis	DUCEPT	Conseiller Général
Hubert	EGONNEAU	Représentant Alain de la GARANDERIE Maire de Machecoul



Noël	FAUCHER	Président de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier
Jean-Yves	GABORIT	Représentant André RICOLLEAU, Maire de Saint Jean de Monts
Jean-Yves	GAGNEUX	Maire de Bouin
Jean	GAUTIER	Maire de l'Épine
Patrick	GIRARD	Conseiller Général de Pornic
Raoul	GRONDIN	Maire de Notre Dame de Monts
Robert	GUERINEAU	Maire de Saint Gervais
Gérard	GUILLET	Maire de Barbâtre
Marie-France	LECULEE	Mairie de la Guérinière
Philippe	MOREAU	Représentant Christian SANGAN, Maire de la Barre de Monts
Rachel	JALLAT	Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'Île de Noirmoutier
Sophie	NORMAND	Syndicat des 3 Etiers
Jacques	LOUDIN	Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'Île de Noirmoutier
Jacques	LOUDIN	Président de l'ADBVB
Jacques	LOUDIN	Conseiller Général du canton de Noirmoutier, Vice président du Conseil Général de la Vendée
Antoine	PONTON	Animateur Natura 2000
Patrick	PRIN	Représentant Philippe BOENNEC Maire de Pornic et Président de la Communauté de Communes de Pornic
Etienne	REYNAUD	Directeur de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
Serge	RONDEAU	Maire de Challans
Pierre	SEVEC	Représentant Jean GUILLOT Maire des Moutiers en Retz
Yves	VERONNEAU	Maire de Saint Urbain

Professionnels et Usagers

Renan	ARHURO	Représentant Marie-Annick RANNOU – Association de Défense de l'Environnement
Marie-Thérèse	BEAUCHENE	Président de l'Association Vivre l'Île 12 sur 12
Hélène	BECHSTEIN	Représentant Michel FOURAGE Président de l'Association de l'Arée des Pays du Gois et de Fromentine – la Barre de Monts
Jean-Luc	BILLET	Représentant Robert CAQUINEAU Président de la Coordination Rurale des la Vendée
Gaby	BOUNINNEAU	Représentant Gilles DOUILLARD, Président de la Fédération des Chasseurs de la Vendée et Raymond GUILLAUD, Président de la Fédération des Chasseurs de Loire Atlantique
Jaques	BOZEC	Représentant Jean-Claude MERCERON Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
Sébastien	CHOUIN	Directeur Aménagement et Environnement – E.I.D. Entente Intercommunale de Démoustication 44
Bruno	COCHET	Représentant l'Office National des Forêts
Michel	COUDRIAU	Représentant la Chambre d'Agriculture 44
Michel	COUTON	Exploitant
Denis	CROCHET	Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton et protection de son environnement



Chantal	DENIAUD	Chambre d'Agriculture 44
Jean-Claude	DUGAST	Représentant l'Association Syndicale du Dain
Perrine	DULAC	Représentant Didier DESMOTS Directeur de la Réserve Naturelle des Marais de Müllembourg – Ligue pour la Protection des Oiseaux Nationale
Marie	FOUCART	Représentant André MEUNIER Président du Comité Local des Pêches Maritimes de Noirmoutier
Marie-Béatrice	GILARD	Représentant Patrick MARESCHAL Président du Conseil Général 44
Xavier	HINDERMEYER	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement 44 (DREAL)
Natacha	JEANNEAU	Chambre d'Agriculture 85
	JOUBIOUX	Représentant Guy BOURLES – Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Loire-Atlantique
Michel	MORILLEAU	Fédération Pêche Vendée
Alain	PELLOQUIN	FDSEA 85
Jean-Noël	PIRAUD	Représentant Philippe NAUD Président de la Coopérative des Producteurs de sel de l'Ouest
Marc	POIRAUDEAU	Président de l'Association des Amis de Noirmoutier
Maryvonne	RENAUD	Directrice représentant de M De Lézardière - Propriété Privée Rurale
Dany	ROSE	Représentant Raymond GUILLAUD Président de la Fédération Départementale des Chasseurs 44
Philippe	SAUVAGE	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
Raymond	SEGUIN	Représentant Michel PERREON Président de l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau 44
Frédéric	SIGNORET	Représentant Yves GAUGRIS Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux 85
Jaques	SOURBIER	Président de la Section Régionale de Conchyliculture 44
Jean-François	TESSIER	Président de l'Association Syndicales des Marais de Beauvoir sur Mer, Saint Gervais, Saint Urbain, La Barre de Monts
Laurence	THIBAUD	Directeur Aménagement et Environnement – E.I.D. Entente Intercommunale de Démoustication 44
Bertrand	TROLLIER	Représentant Dominique ARIBERT – Office de la Chasse et de la Faune Sauvage Bretagne Pays de la Loire
Hervé	ZARKA	Représentant la Coopérative de sel de l'Île de Noirmoutier

LISTE DES EXCUSES

Richard	ARNOULD	Directeur	Aviation Civile de l'Ouest
Jean-Pierre	AUDHEON	Représentant le	Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Loire-Atlantique Sud
Jean-Raymond	AUDION	Président	Union des Syndicats des Marais du Sud-Loire
Maryvonne	BARC	Maire	Mairie du Fenouiller
Claude	BARRETEAU	Maire	Mairie de Châteauneuf
Bernard	BAUD	Président	Syndicat des Marais de Saint Jean, La Barre, Notre Dame et du Perrier
Pierre	BERTHOME	Président	Syndicat Mixte de Lutte contre la Chenille Processionnaire du Pin
Robert	BLANCHARD	Maire	Mairie de Bourgneuf en Retz
Louis-Michel	BONTE	Sous-Préfet	Sous-préfecture de Saint Nazaire
André	BUCHOU	Président	Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 85
Christophe	CHABOT	Président	Communauté de communes Côte de Lumière



Jean-François	COUE	Président	Chambre d'Agriculture 44
Eric	COUTAND	Président	Comité Départemental des Jeunes Agriculteurs 85
Philippe	de GUENIN	Directeur	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Loire-Atlantique
Philippe	DULAC	Chef du service Départemental	ONCFS
Antoine	DUPE	Adjoint à l'urbanisme	Mairie de Commequiers
Michel	DUPONT	Président	Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer
Thierry	DUPOUE	Maire	Mairie de La Bernerie en Retz
Jean-Paul	ELINEAU	Maire	Mairie de Commequiers
Jacques	FRAISSE	Maire	Mairie de Saint Hilaire de Riez
Robert	GASCOIN	Président	Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire Atlantique
Serge	GELOT	Président	Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vendée
Yves-Noël	GENTY	Président	Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
Alain	GIRAUD	Président	Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Pays du Gois
Rosiane	GODEFROY	Présidente	Syndicat pour le Développement Economique des Pays du Pont d'Yeu
Luc	GUYAU	Président	Chambre d'Agriculture de la Vendée
Jean-Claude	GUYON	Conseiller communautaire	Communauté de communes Océan Marais de Monts
Luçay	HAN-CHING	Directeur	Ifremer
Béatrice	LAGARDE	Sous Préfet	Sous Préfecture des Sables d'Olonne
Catherine	LAILLE	Présidente	Coordination Rurale de la Loire-Atlantique
Bruno	LAMY	Président	Association pour la Protection du Marais Eaux Libres
Daniel	LE GALL	Président	Comité Local des Pêches Maritimes du Croisic
Dominique	LEBRETON	Président	Confédération Paysanne – TP de Loire-Atlantique
Joël	LIMOUSIN	Président	FDSEA de la Vendée
	LINYER	Président	Fédération Vendéenne de la Propriété Agricole
Emmanuel	LOPEZ	Directeur	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
Jean-Luc	MENUET	Maire	Mairie de Sallertaine
Patrick	NAYL	Maire	Mairie de Saint Gilles Croix de Vie
Valérie	PEREIRA-MARTINEAU	Chef du Service Environnement	Conseil Général 85
René-Claude	PINEAU	Président	Association Syndicale des Marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez
Eric	RAMBAUD	Président	Vendée Eau
Laurent	RENE	Délégué	Confédération Paysanne de la Vendée
Simon	ROMEFORT	Président	Association Syndicale de la Basse Vallée de la Vie
Jean-Michel	ROUILLE	Maire	Mairie de Soullans



André	SICARD	Président	Chambre Syndicale de la Propriété Rurale de Loire-Atlantique
Christian	THIBAUD	Maire	Mairie de Beauvoir sur Mer
Marietta	TRICHET	Conseillère Générale	Conseil Général de la Vendée
Marietta	TRICHET	Présidente	Communauté de Communes Atlantica
Patrice	VERMEULEN	Directeur	Direction Départementale des Affaires Maritimes de la Loire-Atlantique

Un document est remis aux membres présents.

La réunion est présidée par Jacques Oudin, président du comité de pilotage Natura 2000.

INTRODUCTION

Jacques OUDIN rappelle l'importance de la démarche Natura 2000 qui doit être un élément d'un développement durable du territoire. Il remercie Madame le Sous Préfet des Sables d'Olonne **Béatrice LAGARDE** de sa présence ainsi que l'ensemble des membres du Comité de Pilotage.

Jacques OUDIN rappelle dans quel contexte les acteurs du territoire du bassin versant de la baie de Bourgneuf se sont appropriés et ont mis en œuvre la démarche Natura 2000. Dès 2003 l'Association se positionne en temps que structure animatrice Natura 2000.

En 2002 le document d'objectifs « Habitat » est signé et le comité de pilotage charge l'association d'animer la gestion du site et de mettre en œuvre les contrats Natura 2000.

Il explique que le 21 juin 2007, l'Association s'est portée candidate pour l'élaboration du Document d'Objectifs « Oiseaux » ; ce qui s'est traduit par l'animation de plusieurs réunions techniques dans une étroite concertation.

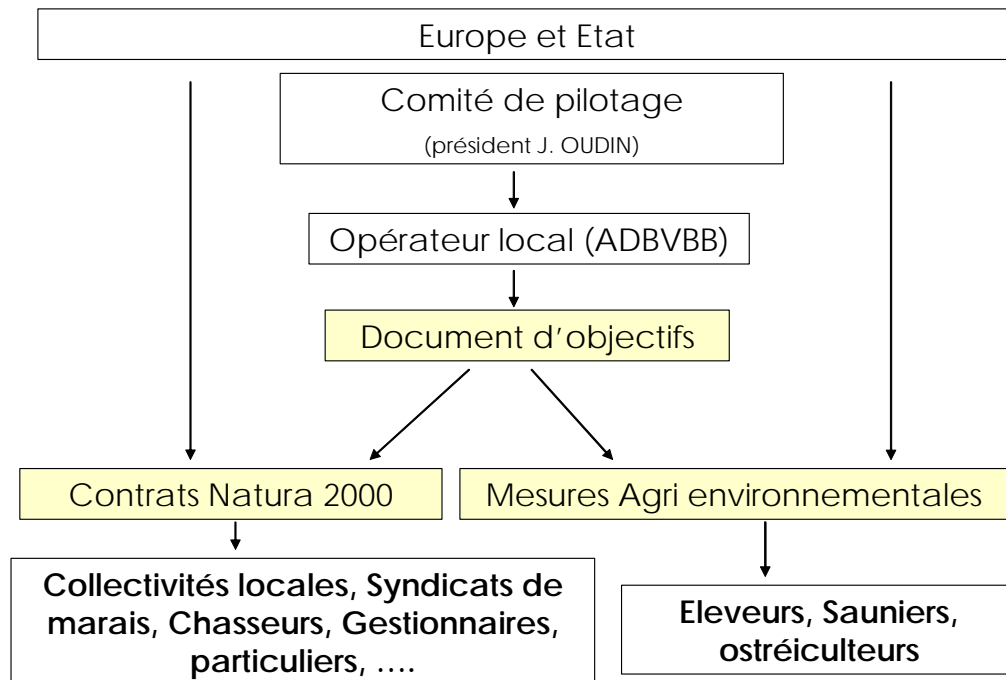
Il ajoute que la réunion d'aujourd'hui constitue une étape importante pour le territoire car cette réunion consiste à valider ce second Document d'Objectifs relatif à la zone « Oiseaux ». Ce document permettra aux acteurs du territoire d'avoir accès à une nouvelle série d'actions concrètes qui permettront de concilier les activités traditionnelles et la préservation de la biodiversité.

Il rappelle également que la mise en place d'un Observatoire des milieux naturels est une phase incontournable pour la valorisation des actions. Cet outil permettrait de suivre l'évolution de la biodiversité du territoire.

A son tour **Béatrice LAGARDE, Sous Préfet**, remercie l'assemblée et Monsieur OUDIN pour son invitation. Elle espère que cette réunion sera constructive et consensuelle. Elle se réjouit également de la forte mobilisation des acteurs compte tenu du nombre de présents à cette réunion.



Antoine PONTON, Chargé de mission Natura 2000 de l'Association, rappelle le contexte Natura 2000 et replace la démarche après avoir décrit brièvement le contexte global européen puis national.



Il présente ensuite l'échéancier qui illustre les phases successives et les réunions des comités techniques restreints.

Antoine PONTON laisse la parole aux deux experts désignés pour l'élaboration du Document d'Objectifs « Oiseaux » : la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée et la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée.

Les actions de 1 à 10 liées aux zones Humides

Perrine DULAC de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée et **Pierre PEAUD** de la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée ont présenté les actions n° 1 à 10.

N°	Priorité	Secteur	intitulé
1	★★★	Marais	Encourager les activités agricoles favorables à la biodiversité (élevage extensif)
2	★★★		Entretien du réseau de fossés tertiaire
3	★★★		Gestion concertée et différenciée des niveaux d'eau permettant la conservation des prairies humides
4	★★		Maintenir une cohésion à petite échelle dans les degrés d'utilisation du marais
5	★★		Aménager et maintenir les mares d'eau douce afin d'augmenter leur capacité d'accueil
6	★★		Création de jachères tournantes pour les hiboux des marais et les busards cendrés
7	★		Fauche des prairies de bossis des marais salants
8	★		Garantir la quiétude des reposoirs de marée haute et des sites de nidification
9	★	Plans d'eau	Améliorer la capacité de reproduction des Anatidés sur les stations de lagunage
10	★★	Roselières	Restauration et entretien des roselières optimisant la capacité d'accueil de ce milieu

Jean-Claude DUGAST, Président du syndicat des marais du Dain s'interroge sur l'action n° 3 qui concerne la gestion des niveaux d'eau sur les prairies. Il souhaite savoir comment seront associés les syndicats de marais dans cette action.

Jacques OUDIN explique que bien évidemment les syndicats de marais seront associés à cette action. **Antoine PONTON** précise que des réunions de concertation seront organisées afin de définir des sous périmètres où l'inondation devra être nécessaire et contrôlée.

Nous notons que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques a précisé que cette gestion concertée des niveaux d'eau devra aussi s'accompagner d'une réflexion sur l'évolution de la gestion hydraulique globale du marais (gestion des niveaux d'eau globale au sein du marais), plutôt qu'une gestion en sous secteur qui tend à fragmenter l'unité hydraulique du marais breton.

Serge BLINEAU, Président de l'Union Nationale des Associations de Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs, soutenu par son vice-président, s'exprime sur le caractère illégal des deux directives « Habitats » et « Oiseaux » sur lesquelles est fondé Natura 2000. Il explique aux membres du Comité de Pilotage que la directive N°79/409 concernant la définition des zones Natura 2000 est juridiquement infondée. Ils rappellent qu'ils demandent à ce titre son annulation et qu'un recours est en cours d'instruction. En conséquence, ils jugent illégale la tenue de ce comité de pilotage et indiquent qu'ils ne souhaitent pas continuer dans l'illégalité. Il signale qu'une plainte contre les Directives a été déposée auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Ils expriment clairement leurs désaccords avant de quitter la salle.

Jacques OUDIN explique qu'il prend note de leur avis et que pour l'instant la réunion continue dans un cadre juridique légal puisqu'aucune décision des tribunaux n'a été prise à ce jour.

En réponse à un reproche adressé par les représentants de l'UNACOM à la Fédération des Chasseurs de Vendée en raison de sa contribution à l'élaboration du docob, **Gaby BOUNINNEAU**, Directeur de ladite Fédération, rétorque que si la Fédération a été sollicitée et retenue pour apporter sa contribution à l'élaboration de ce docob, c'est en raison de son expertise. Il semble



normal qu'une Fédération des Chasseurs s'implique dans la gestion et le devenir d'un site reconnu comme habitat exceptionnel de la faune sauvage, accueillant quantité de gibier et sur lequel évoluent un très grand nombre de chasseurs. Il ajoute que si les juridictions saisies prononcent l'illégalité de la Directive 79/409, le texte de référence supra national deviendra alors la Convention de Berne, laquelle oblige aussi les Etats à garantir la préservation de ce milieu naturel en tant qu'habitat naturel. En conséquence, il estime que le travail qui a été réalisé et qui se poursuit n'est pas inutile.

Denis CROCHET, Président du Syndicat Mixte des Marais de St Jean s'interroge sur la proposition de mesures sur l'entretien des fossés. Il se félicite que cette action soit une priorité mais s'inquiète sur les fonds publics qui sont de plus en plus restreints pour répondre à l'ensemble des demandes d'entretien du marais.

Il cite l'exemple des Mesures Agri Environnementales de la campagne 2009 pour lesquelles des arbitrages ont du être faits; ce qui s'est traduit par des demandes non satisfaites.

Jacques OUDIN souligne qu'il est urgent de satisfaire la demande de mesure de niveau 3 qui permet le maintien en eau des zones basses au printemps. Il rappelle que c'est la mesure agri-environnementale qui permet la meilleure plus value environnementale sur le marais. Il en appelle aux services de l'État afin de garantir l'application de cette mesure pour 2010 et les années futures, tant sur le plan financier qu'administratif. Il rappelle que cette mesure est une demande partagée à la fois par les agriculteurs, la Fédération des Chasseurs et la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée.

Jean-Yves GAGNEUX, Président du Syndicats de Marais et Maire de Bouin, explique qu'il est nécessaire d'avoir une mesure pour l'entretien de fossés mais qu'actuellement la réalisation de cet entretien est difficile à mettre en œuvre puisque les acteurs sont en permanence confrontés à la police de l'eau. Il ajoute que l'ensemble des mesures proposées par les comités techniques restreints impose de trop fortes contraintes ; ce catalogue de mesures va mettre à mal l'ensemble des acteurs du territoire et peu d'acteurs pourront subsister.

Marie-Thérèse BEAUCHENE, Présidente de l'Association 12/12 interroge l'Assemblée sur le fait qu'il n'y a, selon elle, aucune mesure sur les marais salants proposés dans la liste des actions.

Sur cette question, **Gaëlle BEERGUNNOT** de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement explique que les marais salants sont intégrés dans les deux types de zones Natura 2000 sur le territoire et que des mesures existent dans le but de maintenir la profession et les espaces qu'elle gère.

Hervé ZARKA, Vice-président de la Coopérative de sel de Noirmoutier, souhaite que l'action n° 1 « Encourager les activités agricoles favorables à la biodiversité », intègre la saliculture puisque c'est une action favorable à la biodiversité.

Jean-Yves GABORIT, élu de Saint Jean-de-Monts, explique que les Mesures Agri Environnementales sont nécessaires sur le territoire et notamment dans le marais pour entretenir les activités qui sont bénéfiques aux marais. Il explique également que le cahier des charges proposé pour le curage des fossés n'est pas adapté au marais Breton-sud.

Jacques OUDIN invite alors l'ensemble des acteurs et plus particulièrement les syndicats de marais à proposer eux-mêmes leur guide de gestion du marais en lien avec les structures compétentes, notamment comme le forum des marais atlantique ce qui permettrait de garantir son entretien tout en prenant en compte son aspect patrimonial et de biodiversité.

Jacques OUDIN soumet à approbation les 10 premières actions proposées et discutées.
Une voix contre
Les actions sont validées.

Les actions liées aux cultures

11	★★	cultures	Préservation des populations de Busards cendrés
12	★★		Retour prairies naturelles (reconversion terres arables)
13	★		Concilier l'activité agricole et la présence de la Bernache cravant

Pierre PEAUD, de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée, présente ensuite les actions n° 11, 12, 13 relatives aux secteurs de cultures sur la zone Natura 2000.

Sophie NORMAND du Syndicat des 3 Etiers, s'interroge sur l'action n° 12 « retour des prairies naturelles » (mesure RTA). Elle souhaite savoir si ce retour à la prairie est aussi conditionné par la mise en place d'un pâturage avec des espèces rustiques type « vaches maraichines ou nantaises ». Elle souhaite qu'en plus de cette mesure il y ait un aspect patrimonial au retour à la prairie en incitant l'éleveur à refaire du pâturage extensif traditionnel.

Thierry GROULT de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée, ajoute que Natura 2000 sert aussi de réflexion sur la gestion du territoire puisqu'un Comité de Pilotage MAE se réunit et propose un projet de territoire.

Il rappelle qu'avec la modulation de la PAC, des moyens vont être plus conséquents sur le pilier 2 (développement rural). Ces moyens vont permettre de compléter et d'abonder de mesures plus ambitieuses sur des zones Natura 2000 et vont permettre aux acteurs de d'enrichir leur panel de mesures sur leurs territoires. Suite au bilan de la PAC, cette modulation va se traduire par un apport de plus d'7 milliards d'euros répartis sur l'ensemble des zones Natura 2000. En d'autres termes, chaque zone Natura 2000 aura plus de moyens pour mettre plus de mesures agri-environnementales sur des enjeux biologiques, sur des enjeux de qualité de l'eau et sur la volonté de soutenir des activités patrimoniales, traditionnelles et vertueuses.

ERRATUM (l'intervention de Thierry Groult sur la modulation de la PAC n'a pas été fidèlement retranscrite. La version ci-dessous présente les chiffres officiels annoncés le jour du comité du pilotage).

« **Thierry GROULT** de la DDEA de la Vendée rappelle que Natura 2000 sert aussi de base de réflexion pour les projets de territoires. Pour les mesures agro-environnementales, par exemple, le comité de pilotage établit son projet au regard des objectifs du Docob entre autres.

Thierry GROULT rappelle que le « bilan de santé de la PAC » arrêté fin 2008 a défini une réorientation partielle des crédits du 1er pilier de la PAC (aides directes) vers le 2ème pilier (développement rural) et notamment les MAE. Le bilan de santé a également institué une aide directe aux prairies. L'ensemble de ces réorientations représentent près d'un milliard d'euros par an dont une partie ira aux MAE (axe 2 du RDR) pour lesquelles la préservation de la biodiversité (Natura 2000) et la protection de la qualité de l'eau sont des priorités nationales.

La combinaison de ces nouvelles mesures et la conditionnalité nouvelle de la PAC devraient amener à concentrer les MAE sur les enjeux biologiques forts, tout en permettant, sur les sites Natura 2000, de lancer une réflexion sur des projets de territoire plus globaux soutenant les activités traditionnelles, patrimoniales et préservant les richesses biologiques. »

Jacques OUDIN se félicite de cette modulation et explique aux acteurs qu'il faut se mobiliser pour multiplier les initiatives sur notre territoire afin de pouvoir bénéficier de cette augmentation de moyens et de soutiens financiers.

Marie-Thérèse BEAUCHENE de l'Association 12/12, interroge le Président et l'Assemblée sur un fossé sur la commune de la Guérinière entre la Tresson et les zones cultivées, fossé qui tend à disparaître petit à petit.



Jacques OUDIN explique que cette demande relève d'un caractère précis et ne peut être traité dans cette instance de travail. Il invite Madame BEAUCHENE à se rapprocher des services de la commune de la Guérinière et de la technicienne du SMAM, Claudia BEARZATTO.

Monsieur OUDIN prend note des remarques et propose que soient approuvées les propositions d'action n° 11, 12 et 13. Les actions sont validées par le comité de pilotage.

Les actions sur la forêt.

14	★★★	Forêts	Favoriser le maintien des zones de clairières favorables à l'Engoulevent d'Europe
15	★★		Maintien de plusieurs classes d'âge dans les peuplements forestiers
16	★		Préservation de zones de quiétude favorables à la nidification de l'avifaune forestière

Pierre PEAUD, présente ensuite les actions n° 14, 15, 16 relatives aux secteurs de forêt.

Hervé ZARKA, Vice-Président de la coopérative de sel de Noirmoutier, explique que l'action n° 16 « préservation de zones de quiétude favorables à la nidification de la vie faune forestière » devrait s'appliquer à l'ensemble du site pour que ces zones de quiétude soient déterminées et appliquées aussi sur le marais, qu'il soit salé ou doux mais aussi sur les dunes, les plages et les vasières. Il estime qu'il faut faire beaucoup plus d'informations pour prévenir l'ensemble des usagers du territoire sur cette nécessité de garder les zones tranquilles, notamment en période de reproduction des oiseaux.

Il n'y a pas d'autres observations sur les propositions d'actions sur la forêt.

Monsieur OUDIN soumet à approbation les actions n°14, 15 et 16. Les actions sont validées par le comité de pilotage.

Les actions sur les dunes et les plages

17	★★★	Plages et dunes	Organisation de la fréquentation du public dans les massifs dunaires à enjeux fort
18	★★★		Rationalisation des accès aux plages à enjeux forts
19	★★		Aménagement et surveillance des colonies de nidification du Gravelot à collier interrompu
20	★		Expérimentation de la gestion des arrières dunes par le pâturage extensif

Perrine DULAC, Chargée d'études à la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée, présente les propositions d'actions n° 17, 18, 19 et 20 sur les plages et les dunes.

Antoine PONTON, ajoute que ces 4 propositions viennent en complément des actions déjà existantes dans le cadre du Docob « Habitats » notamment l'action n° 26 qui concerne le nettoyage raisonné des plages.

Noël FAUCHER, Président de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, interroge l'Assemblée et plus particulièrement les services de l'État, sur l'éventualité de mettre en place une brigade de surveillance des marais. De fait, cette brigade aurait pour objectif de sensibiliser les usagers notamment en période estivale à proximité et dans le marais (au-delà des panneaux déjà mis en place).

Jacques OUDIN, reprend les propos de Noël FAUCHER et lui apporte son soutien en se tournant vers les représentants de la DREAL. Il souhaite que des brigades de sensibilisation soient soutenues du moins pendant les premières années de fonctionnement pour faire du suivi de terrain et de la sensibilisation.

Gaëlle BEERGUNNOT de la DREAL, explique que l'éventualité des brigades de marais a déjà été étudiée et qu'il était nécessaire de mettre en avant l'effort de présence déjà existante sur le terrain. Elle précise qu'à ce jour il n'est pas possible de financer ce genre d'action car les services de l'État n'ont pas l'outil financier qui permet de soutenir ce genre de démarche. Néanmoins elle précise que dès lors que c'est une demande sur un territoire, il est nécessaire que cela apparaisse dans le Docob pour que des moyens soient recherchés pour subvenir à cette demande. Elle cite l'exemple du site Natura 2000 sur l'Île d'Olonne.

Suite à ces remarques, Jacques OUDIN soumet à approbation les actions n°14, 15 et 16. Les actions sont validées par le comité de pilotage.

Les actions sur les vasières

21	★★★	Vasières de la baie de Bourgneuf	Améliorer la fonctionnalité biologique de la vasière
22	★★		Améliorer la fonctionnalité biologique des prés salés et favoriser leur développement
23	★★		Favoriser la nidification des oiseaux dans les zones ostréicoles

Perrine DULAC, présente les propositions d'actions n° 21, 22 et 23.

Jacques SOURBIER, Président de la Section Régionale de Conchyliculture des Pays de la Loire, exprime son étonnement de ne pas avoir été invité aux réunions de travail avec certains professionnels demandeurs d'actions en faveur des oiseaux sur les zones ostréicoles. Il explique que favoriser cette population d'oiseaux peut aller à l'encontre de la production puisque les professionnels sont actuellement soumis à une réglementation très stricte relative à la production et le stockage de coquillages. Même dans l'éventualité de professionnels intéressés par ce genre de mesure, il met en garde sur l'impact de ces actions volontaires qui pourraient engendrer des désagréments des personnes non engagées situées à proximité de la zone ostréicole de la personne volontaire.

Il ajoute qu'une approche plus globale sur les zones ostréicoles serait plus cohérente et plus efficace contrairement à la restauration d'un site particulier au sein d'un secteur ostréicole.

Il revient aussi sur la rédaction du Docob et la description des activités liées à l'ostréiculture. Il déplore que la rédaction soit aussi succincte et peu précise.

Jacques SOURBIER ajoute que cette description pourrait s'appuyer sur un rapport européen qui présente les activités comme génératrices de biodiversité. En effet, si les oiseaux sont présents dans ces zones de marais salés c'est que l'activité leur est favorable.

Dans l'éventualité de l'approbation de cette action et de la mise en œuvre sur la zone Natura 2000, il souhaite qu'avant toute signature et engagement du contrat, qu'une concertation soit menée avec l'ensemble des ostréiculteurs situés à proximité mais aussi les services de contrôle tels que la Direction des Services Vétérinaires (DSV).

Il termine en rappelant aussi la nécessité d'avoir une surveillance plus importante de l'activité de pêche à pied.

Jacques OUDIN explique qu'il devra y avoir de la concertation avec les services de l'État et la profession ostréicole pour la mise en œuvre des mesures ostréicoles.

Gaëlle BEERGUNNOT de la DREAL, explique que ce thème a été abordé en Comité Technique restreint avant le Comité de Pilotage. L'aspect sanitaire sera bel et bien pris en compte dès lors qu'un ostréiculteur s'engagera dans un contrat Natura 2000.

Jacques OUDIN propose la formulation suivante : « Sous réserve de la compatibilité avec la réglementation sanitaire de la zone ostréicole, l'action pourra être engagée ».

Marie FOUCART du comité régional des pêches des Pays de la Loire (COREPEM) propose des modifications sur la rédaction et la sémantique dans la rédaction du Docob. Elle propose également de faire un bilan de la fréquentation de pêche de loisir sur la baie avant de définir des zones de réserves ; elle rappelle que la définir et faire respecter des réserves tournantes est techniquement difficiles.



Gaëlle BEERGUNNOT explique la nécessité d'harmoniser la réglementation en matière de pêche à pied sur les départements de la Loire Atlantique et de la Vendée, notamment sur l'utilisation des matériels type râteau.

Erwan SAMYN du quartier des affaires maritimes de Noirmoutier rapporte que la carte qui illustre les zones de pêche à pied ne correspond pas et qu'il faudrait l'actualiser. Il revient aussi sur la création de réserves tournantes qui lui semble très difficile à mettre en œuvre, notamment pour la surveillance et l'application de cette réglementation tournante d'une année à l'autre. Ceci est d'autant plus difficile que la liste des personnes habilitées est très faible, notamment dans l'éventualité d'une mise en place d'une brigade verte.

Suite à ces remarques, Jacques OUDIN soumet à approbation les actions n°21, 22 et 23. L'ensemble du Comité valide les propositions d'actions sur les vasières.

L'action « amélioration des connaissances » n°24

Jacques OUDIN présente ensuite l'action n° 24 qui concerne l'amélioration des connaissances sur la zone Natura 2000.

Il se félicite de cette action mais s'interroge sur le stockage des informations à l'issue de ces observations et ces améliorations de connaissance.

Xavier HINDERMEYER, Chef de service à la DREAL, explique que Natura 2000 ne peut pas financer directement un observatoire. Néanmoins il comprend bien la nécessité de suivre ces actions puisque le Préfet est responsable de la mise en œuvre et de la bonne efficacité de ces actions. Le Préfet doit effectivement rendre des comptes à l'État.

Autres remarques d'ordre global

Noël FAUCHER exprime son désarroi sur le fait que l'île du Pilier n'est plus intégrée à la zone Natura 2000, alors que c'est un site riche et exemplaire en terme de biodiversité. C'est sur cette zone qu'on peut mesurer l'efficacité des actions qui sont déjà mises en œuvre via un plan de gestion. Il regrette que l'action sur le milieu marin (qui englobe l'île du Pilier) ne soit pas menée jusqu'au bout et soit reportée sur le Docob Natura 2000 en mer. Il serait cohérent que cette action soit intégrée dans le Docob « Habitats » de la baie de Bourgneuf.

Gaëlle BEERGUNNOT explique qu'un travail de diagnostic a été réalisé sur l'îlot du Pilier. Dès lors que Natura 2000 en mer a été mis en place sur le territoire, il a été choisi d'intégrer cet îlot dans le périmètre marin. Néanmoins, elle précise que la DREAL reprendra le travail qui a été fait dans ce Docob pour l'intégrer dans le Docob Natura 2000 en mer et apportera son soutien financier dans les mêmes conditions.

Patrick PRIN interroge la table d'honneur et l'Assemblée afin de réfléchir sur les méthodes pour valoriser les produits issus du travail des éleveurs sur la zone Natura 2000. Il explique que c'est capital d'aller dans ce sens, notamment suite aux lois Grenelle qui ciblent une production en agriculture biologique de l'ordre de 20% sur le territoire national et alors même que les pratiques de nombreux producteurs sont très proches d'une agriculture biologique.

Patrick PRIN et **Hervé ZARKA** expliquent que le marais Breton et le marais de Noirmoutier sont des zones particulières sur lesquelles la production et l'élevage sont propres à ce territoire. Les activités traditionnelles qui siègent dans ces marais sont très souvent « bio-favorables », c'est-à-dire capable d'entretenir les espaces et de générer de la biodiversité.

Au regard de l'approbation de l'ensemble du Comité sur ce point **Patrick PRIN** ajoute qu'il compte sur Monsieur OUDIN et ses relations pour que soient abordés les aspects de valorisation dans le Grenelle 2. Il espère que des outils aideront à générer des initiatives locales.

Laurence THIBAUD de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication explique que pour décrire l'activité de démoustication le vocabulaire utilisé, tant sur la forme et le fond, n'est pas approprié voire erroné. Elle joint une note au chargé de mission Natura 2000 qui devra intégrer les remarques faites par ses soins.

Suite à l'ensemble de ces remarques, Jacques OUDIN soumet à approbation les 24 propositions du Docob « Oiseaux ».

Une voix contre.

Les actions sont validées.

CHARTRE NATURA 2000

Antoine PONTON présente ensuite l'outil Charte Natura 2000. Il explique que ce document a été proposé et travaillé dans chaque groupe technique et que cette Charte a fait l'objet d'améliorations. Elle doit être aussi soumise à approbation puisqu'elle fait partie intégrante du Docob.

Monsieur OUDIN soumet à approbation la Charte.

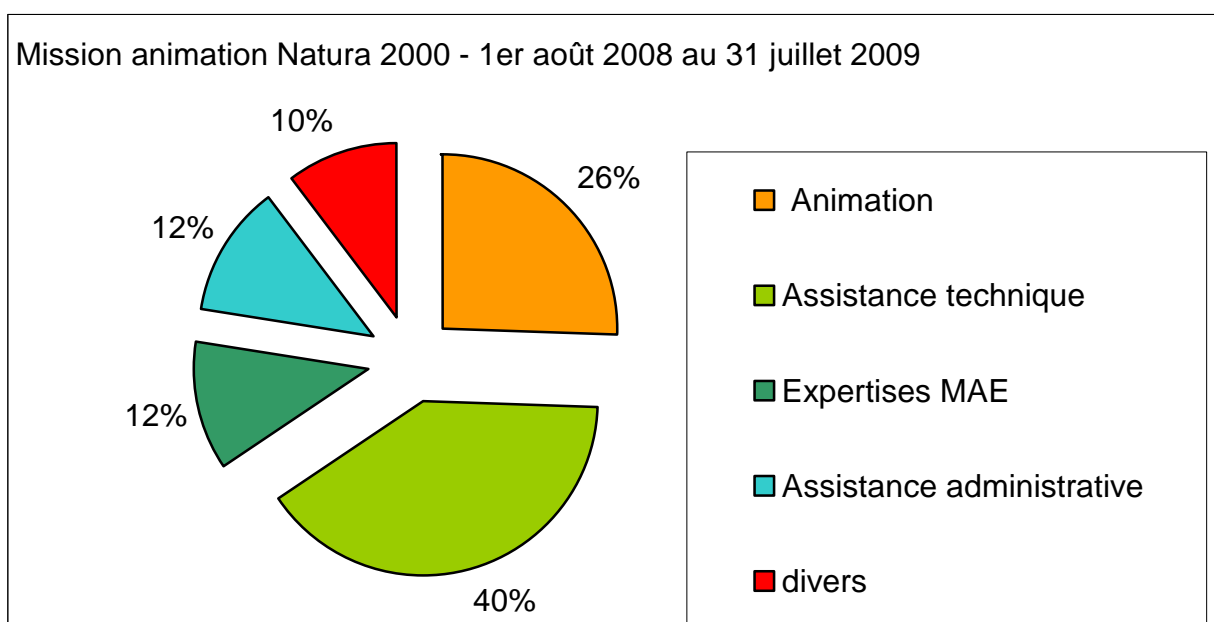
La Charte est approuvée par le Comité de Pilotage Natura 2000.

DOCOB « HABITATS »

Antoine PONTON présente le fonctionnement de l'Association et les résultats obtenus dans le cadre du Docob « Habitats ».

Les missions liées à l'animation sur la période 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

- l'animation
- l'assistance technique
- l'assistance administrative
- les mesures agri-environnementales





Depuis 2003, ce sont :

- 30 actions (Contrats Natura 2000 et autres financements) qui ont été mis en œuvre pour un total de 661 226 de fonds publics,
- plus de 12 000 ha de prairie contractualisées et renouvelées pour une enveloppe de 19 000 000 € de fonds publics mobilisés.

CARTOGRAPHIE SUR LE MARAIS BRETON

Gaëlle BEERGUNNOT de la DREAL des Pays de la Loire explique que la présentation de la démarche sur la cartographie du marais aurait dû être faite au cours du second Comité de Pilotage du 10 février 2009 mais l'ordre du jour étant trop long ce point n'avait pas été abordé au cours de cette séance.

Elle présente le protocole de cartographie du marais doux sur la zone Natura 2000 du territoire. Ce marché a été attribué à l'équipe du bureau d'études BIOTOPE. Ce bureau doit réaliser la cartographie du territoire et des habitats du marais Breton doux.

Ce travail permettra d'avoir un état des lieux, de réaliser le suivi des opérations et de mesurer leur efficacité.

Elle rappelle que l'ensemble des données cartographiées sera mis à disposition de tout public puisque cette cartographie est réalisée avec des fonds publics.

A ce titre, **Vincent BUROT** du Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton et de Protection de son Environnement explique qu'il aurait été intéressant que chaque agriculteur et propriétaire soient prévenus et associés à la démarche. Ceci aurait permis de peaufiner la cartographie en fonction des usages (fauche ou pâturage).

CONCLUSION

Madame le Sous Préfet conclut cette réunion. Elle se félicite de la validation de ce Docob par les membres du Comité de Pilotage. Elle explique que ceci a été possible par une détermination constructive de l'ensemble des acteurs. Elle note également que la Charte Natura 2000 a bien été validée tout comme le document et qu'à terme le Préfet de la Vendée prendra un arrêté en conséquence.

Béatrice LAGARDE explique qu'un travail d'animation et de mise en œuvre des actions fera suite à cette validation. Elle explique qu'une structure devra être désignée dans ce sens. Par ailleurs, aux vues du départ de Monsieur OUDIN à la présidence du Comité de Pilotage Natura 2000, Elle précise que le Comité de pilotage devra nécessairement se réunir et élire au sein du collège des collectivités et des élus un nouveau président successeur de Monsieur OUDIN.

Enfin, elle note aussi la demande fortement appuyée des acteurs sur la nécessité d'avoir un observatoire des milieux naturels sur le territoire. Elle rappelle que dans le budget que déposera l'Association aux services de l'État, une partie de l'animation comprendra du suivi des actions qui seront soutenues par les fonds publics mobilisés dans ce sens.

Elle ajoute qu'à ce jour, aucun jugement n'a pas permis de statuer sur l'illégalité des directives européennes transcrites en droit français malgré les plaintes déposées sur le cadre juridique Natura 2000. Elle conclue que les échanges et les travaux réalisés depuis le lancement du document d'objectifs entrent dans le cadre de la loi et sont légaux.

Relevé de décisions

- les 24 actions du document d'objectifs « Oiseaux » sont approuvées
- la charte Natura 2000 est approuvée
- le document d'objectifs « oiseaux » et la charte seront finalisés en prenant compte des remarques des acteurs suite à ce comité ; la version définitive sera envoyée à tous les membres du comité.
- le comité de pilotage devra se réunir pour élire un nouveau Président de Comité de Pilotage

Le Président,



Jacques OUDIN,
Vice-Président du Conseil Général de la Vendée